



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le

NUMERO : 033-213302615-20230419-2023_04_19_030-DE



En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11 + 3
Absents : -excusés : 3
Procurations : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_04_19-030

Objet : Droits de place terrasse Café des Sports

L'an deux mille VINGT TROIS, le 19 avril à dix-huit vingt-huit, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjointes, M DELAIRE Claude, M MAMERT Jean-Michel, M BOUDOT Vincent, M GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie, Mme PIARDET Corinne, M. PIARDET René, M. VILAIN Paul Conseillers Municipaux.

Absent :

Absents excusés : Mme BOUCHE Coralie, M. BRINGART Christophe, M. LAGARDE Dominique

Exclus :

Procurations : M BRINGART Christophe à Mme BRETON Dorothée, Mme BOUCHE Coralie à Mme MATHIEU Julie, M. LAGARDE Dominique à M. GATINEL Didier

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire demande de fixer le prix des droits de place de la terrasse du Café des Sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les droits de place, le tarif est de 75 Euros par mois

Fait à Lussac, le 19/04/2023

Le Maire,

Dorothée BRETON

